Patrimoine et sauvegarde : le cas de la Place Jamaa al Fna de Marrakech

Rachele Borghi

▶ **To cite this version:**

Rachele Borghi. Patrimoine et sauvegarde : le cas de la Place Jamaa al Fna de Marrakech. De l'architecture monumentale au monument dans les villes méditerranéennes, Apr 2003, Constantine, Algérie. hal-01482954

HAL Id: hal-01482954
https://hal.science/hal-01482954

Submitted on 4 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Borghi, R. Patrimoine et sauvegarde : le cas de la Place Jamaa al Fna de Marrakech. In *De l'architecture monumentale au monument dans les villes méditerranéennes*, Actes du Colloque, Costantine, Algérie (7-9 avril 2003).

PATRIMOINE ET SAUVEGARDE : LE CAS DE LA PLACE JAMAA AL FNA DE MARRAKECH

Rachele Borghi
Université de Venise, Italie

Le 18 mai 2001 un jury international de l'UNESCO composé de 18 membres, présidé par l'écrivain espagnol Juan Goytisolo s'est réuni à Paris pour proclamer 19 chefs-d'œuvre : pour la première fois l'UNESCO distingue des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel. En faisant ça, l'UNESCO a voulu sensibiliser à l'importance de sauvegarder le patrimoine immatériel, élément fondamental de la diversité culturelle[1]. Parmi les 19 espaces culturels choisis, parmi trente-deux candidatures soumises au jury, il y avait la place Jamaa al Fna de Marrakech. Depuis cette date, Jamaa al Fna a été proclamée Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité.
Tout a commencé en 1997, quand l'écrivain espagnol Juan Goytisolo a proposé à l'UNESCO d'introduire la notion de 'patrimoine immatériel', inexistante jusque-là, afin d'engager les Etats et la communauté internationale pour la sauvegarde d'un patrimoine immatériel en péril. Par patrimoine oral et immatériel, l'Unesco entend :

> l'ensemble des créations émanant d'une communauté culturelle fondées sur la tradition, exprimées par un groupe ou par des individus et reconnues comme répondant aux attentes de la communauté en tant qu'expressions de l'identité culturelle et sociale de celle-ci, les normes et les valeurs se transmettant oralement, par imitation ou par d'autres manières. Ses formes comprennent, entre autres, la langue, la littérature, la musique, la danse, les jeux, la mythologie, les rites, les coutumes et le savoir-faire de l'artisanat, l'architecture et d'autres arts. Outre ces exemples, seront prises en compte aussi les formes traditionnelles de communication et d'information.

Selon cette définition, n'importe qui peut affirmer sans aucun doute que Jamaa al Fna mérite pleinement ce titre. Ceci parce que dans ce lieu, depuis des siècles, se rassemblent chaque jour conteurs, charmeurs de serpent, acrobates, musiciens, acteurs de théâtre, médecins, herboristes, astronomes, c'est ce qui fait l'unicité de la place.
Sur la plaque, crée pour commémorer l'avènement, on peut lire :

> L'espace culturel de la place Djemaa El-Fna a été proclamé par l'UNESCO chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité.
> La place Djamaa El-Fna est située au cœur de la médina. Véritable carrefour culturel et artistique, c'est un lieu de rencontre de la population mais aussi des conteurs, acrobates, musiciens, danseurs, charmeurs de serpents et autre guérisseurs et voyants. C'est aussi un lieu de commerce et de plaisir. Elle est un modèle de planification urbaine donnant la priorité aux habitants, à la culture, aux rencontres et aux échanges ;
>
> Cette plaque commémore :
> La reconnaissance universelle de la richesse exceptionnelle de cette place et du symbole qu'elle représente.

[1] Voir le site officiel de l'UNESCO: www.unesco.org/bpi/intangible-heritage/indexf.htm

Ici on peut trouver la complexité de Jamaa al Fna résumée en peu de lignes, mais peut être il serait mieux de parler d'esprit du lieu, cette vocation qui parait se dégager d'un lieu pour être attrapée (et exploitée) par tous qui, de manière différente, n'y sont impliqués. Cette plaque rappelle à tous la décision prise par 'UNESCO et donc l'importance universelle de ce lieu, "carrefour culturel" situé "au coeur de la médina". En réalité le cœur de la vieille ville pour les marrakchi n'a jamais été Jamaa al Fna mais, au contraire, le noeud qui comprend la mosquée Ben Youssef et sa madrasa. La rhétorique du discours sur Jamaa al Fna a déplacé le centre de la médina et l'a porté sur la place parce que c'est plus intéressant pour un observateur européen non musulman. Et cela parce que la particularité de Jamaa al Fna est bien plus visible aux yeux des étrangers et surtout des occidentaux pour lesquels elle a représenté et continue à représenter une des images les plus importantes du Maroc et de la « marocanité ».
La place Jemaa al Fna, en effet, contient en elle toutes les images stéréotypées que l'on peut avoir sur le Maroc, le Maroc non pas comme pays, mais comme fragment d'exotisme oriental, auquel s'appliquent tous les discours sur l'Orient, vu comme une entité à la fois opposée, symétrique et complémentaire de l'Occident (Said 1991).

Mais est-ce que Jamaa al Fna a eu, depuis toujours une grand valeur symbolique, en rapport surtout avec la construction de l'identité nationale marocaine, ou sinon, peut on essayer de chercher les raisons qui ont donné à Jamaa al Fna cette signification ?
Malgré la présence de quelques anciens récits de voyage, comme celui de Leon l'Africain, écrit au XVI siècle, qui décrit Marrakech, il est difficile repérer des témoignages directs sur Jamaa al Fna. Selon les experts, le premiers témoignage parait être celui de Al-Hassan al-Youssi, savant marocain du XVII siècle, mais ce qui est intéressant, c'est le fait qu'il ne parle pas de *sahat* (place), mais de *rahba*. Par ailleurs, en 1867, dans les chroniques de Paul Lambert[2] il est mentionné une *rahba* (Unesco 1997, p. 9). Si c'est comme ça, alors est-ce que c'est possible d'établir un moment dans lequel Jamaa al Fna a acquis ce signifié là et cette valeur de 'place' proprement dite qui a été avancé jusqu'a nos jours?
Jamaa al Fna a toujours fait partie de la structure urbaine de la ville, perçu comme centre névralgique en relation, en particulier, avec les échanges commerciaux[3]. Son histoire est donc profondément liée à celle de la ville même parce que le développement de Marrakech se répercute dans celui de la place (Bellaoui 1994a, p. 38), en relation de dépendance réciproque. Mais il y a un moment particulier dans l'histoire de Jamaa al Fna, dans lequel le discours contemporain sur le sens du lieu a commencé ou, autrement dit, a été codifié : la période du Protectorat Français. C'est justement dans cette époque que naît l'idée de préserver des lieux particulièrement significatifs (la question est : pour qui ?) du Maroc. Parmi eux, naturellement, il y avait Jamaa al Fna.

Pour comprendre cela, il faut d'abord rappeler que Lyautey, premier Résident Général français du protectorat, mit en place un projet urbain pour donner aux villes la structure et la façade que l'on retrouve encore aujourd'hui. Ainsi, Lyautey établît une hiérarchie urbaine claire de type fonctionnel, selon une logique qui influença leur développement jusqu'à nos jours (voir Cattedra, 1990 et 1993). Par ailleurs, avec Lyautey commença une étude systématique de l'histoire du Maroc, selon des critères de classification typiquement modernes, et une conception historiographique fondamentalement occidentale (voir Laroui, 1995).
Mais une des question les plus importantes pour comprendre la réflexion autour de la place est le fait que les français ont cartographié et codifié les lieux à l'intérieur du pays, et leur ont donné de nouveaux sens. La place Jemaa el Fna, comme j'ai déjà dit, fait sûrement partie de ces lieux les plus chargés de sens, un lieu particulièrement emblématique, parce qu'il est un centre de convergence des signes et symboles de la marocanité.

[2] Il était un marchand français qui voyageait au Maroc dans la deuxième moitié du XIX siècle (Deverdun 1959, p. 561).
[3] **Voir Bellaoui 1994; bellaoui et al**.

Avant le protectorat, les limites de la place n'étaient pas déterminées de façon très spécifique, mais lorsque Lyautey prît conscience de l' 'exceptionnalité' de ce lieu, il établît sur plan ses limites. Il cartographia la place, instaura qu'elle représentait une composante fondamentale de la culture marocaine et la proposa parmi les sites à réglementer et à préserver.
Cette idée est sans doute liée à une certaine conception et perception occidentale, pas seulement de l'espace mais aussi de la culture en général, perçue comme quelque chose de concrétisable et donc 'muséifiable'. Lyautey réalisa une série de projets urbains dans le but de construire non seulement des villes, mais aussi des images de la « vraie » culture marocaine pour la préserver et la proposer aux marchés culturels de l'Occident. C'est justement avec Lyautey qu'est né le tourisme au Maroc dans sa version moderne (Cattedra 1990), dont Jamaa al Fna est un des produits les plus recherchés et les plus facilement consommables par les touristes.
Abdelhak Serhane, à ce propos, fustige et maltraite Jamaa al Fna en la comparant à une putain qui vend aux touristes un exotisme de pacotilles (Heller-Goldenberg 1997) :

> Marrakech travestie pour des flash et des devises.
> « Ils l'ont habillée et maquillée comme une putain. Proxénétisme oblige. Les touristes vicieux la surprennent et la prennent dans un délire mécanique. Ville des rois et des légendes, réduite à une vulgaire carte postale sous un ciel avare de tempêtes, d'orages, de criquets et de tremblements. […] Marrakech el Bahja est devenue Marrakech el Hamra. Rouge de honte et fardée de mensonges et d'artifices. […] Jamaa el Fna, fardée de khôl et de rouge à lèvres s'enivre chaque nuit d'une musique importée d'outre-tombe et se réveille le matin, telle une ordure décoiffée, encombrée de rides et de rêves inachevés […] » (Serhane 1999, pp. 68-69).

Le *Tourist Gaze* (Urry 2000) (le point de vue du touriste) est alimenté par toutes les images figées qui sont sensées mettre en évidence l' 'authentique' Marrakech et la 'vrai' Jamaa al Fna. La promotion du tourisme, en effet, est basée sur la présentation d'une place 'mythifiée', aux parfums d'exotisme. Toute la rhétorique contemporaine sur l'héritage du Maroc et en particulier à Marrakech est basée sur l'idée qu'il y aurait un patrimoine à sauvegarder « une sagesse traditionnelle, une manière de vivre précieusement conservée pour les générations à venir, un mode de vie sans équivalent parce que source de dignité, de fierté culturelle et d'identité[4] ». Mais n'y a t'il pas une contradiction évidente dans l'idée de conserver 'un mode de vie' ? Ce discours ne tient pas en compte le fait qu'il n'y a pas des lieux 'vrais' opposés à d'autres 'faux' mais qu'il y a une influence réciproque entre ex-colonisateurs et ex-colonisés. La littérature postcoloniale a mit en évidence, en plus, qu'il n'existe pas de lieux « purs » mais au contraire des « hybrides » (Jacobs 1996)[5].

Le point de vue colonial: Lyautey découvre Jamaa al Fna

Le paysage urbain du Maroc a subi de remarquables interventions, à partir de l'instauration du Protectorat jusqu'à nos jours. Ces interventions ont modifié l'utilisation mais surtout la perception du paysage par les marocains et les européennes. Et ça a été fait à cause de Lyautey, qui, depuis le début de sa mission au Maroc, donna beaucoup d'importance au fait de transformer les espaces urbains les plus significatifs[6] et de leur assigner une nouvelle hiérarchie par rapport à ce qui existaient déjà (Cattedra, 1993). Lyautey agit sur la base d'une série de réflexions géopolitiques très

[4] Voir http://portal.unesco.org/culture.
[5] Voir Said, Pratt
[6] C'est célèbre l'affirmation de Lyautey qui en 1925, pendant qu'il était en train de quitter le Maroc, dit: « Je regrette de ne pouvoir plus construire des villes » (cit. in de Bure, 2000).

complexes, en plaçant à coté de lui des géographes[7] et des urbanistes afin de coopérer pour mettre en valeur un pays doté de grandes potentialités.
Il voulait construire deux villes séparée, l'arabe et l'européenne, pour maintenir l'ordre public à travers un espace vide entre médina et ville nouvelle qui aurait été facilement défendable. Avec sa volonté de séparer deux sociétés urbaines, Lyautey concrétisait aussi son idée que la société marocaine possédait des valeurs à elle, des hiérarchies à sauvegarder.
La politique urbaine de Lyautey a été fondée sur trois principes fondamentaux:
- séparer la *ville neuve* de la *médina*;
- valoriser les sites urbains et les monuments les plus représentatifs de l'histoire du Maroc;
- appliquer les conceptions les plus modernes concernant l'urbanisme aux *villes neuves*.
Certains pensent que ces postulats cachaient la volonté de ségréguer les « indigènes » à l'intérieur d'espaces codifiés, d'autres, par contre, pensent qu'il a agit animé par le désir de respecter les coutumes en usage. Malgré ça, au delà de l'esprit qui a animé ses actions et ses mesures, les transformations apportées par son projet causèrent des effets importants sur la population et sur son rapport avec l'espace urbain. De plus, la logique de la séparation de l'*habitat indigène* de l'européen, avec le corollaire de la conservation de la *médina*, représentaient une sorte d'investissement publicitaire et économique, dans lequel le tourisme aurait pu jouer un rôle décisif (Cattedra, 1990).

Dans le but de cataloguer les monuments et les sites particulièrement intéressants au Maroc, le *Service des beaux-arts et des monuments historiques* fut crée en 1912 et il fut chargé de conserver et d'aménager le patrimoine historique et architectonique (Cattedra, 1990).

En 1922, Lyautey s'engagea dans la sauvegarde de la place Jamaa al Fna de Marrakech. Avec un *arrêté viziriel* daté du 26 juillet 1921, il ordonna une évaluation du lieu, suivie par la proposition du *classement* de cette place:

> LE GRAND VIZIR
>
> Vu le dahir du 13 février 1914 relatif à la conservation des Monuments historiques et à la protection des lieux entourant ces monuments des sites et monuments naturels.
> Sur la proposition du Directeur Général de l'Instruction Publique des Beaux-Arts et des Antiquités.
>
> ARRETE
>
> Article 1 – Une enquête est ordonnée sur la proposition de classement relative à la portion de la place Djemaa al Fna, comprise dans le périmètre indiqué par les points du plan ci-joint, de A à O.
>
> Article 2 – Le classement envisagé aura pour effets définitifs dans le cas où interviendrait le dahir prononçant:
>
> 1. Que la portion de la place Djemaa el fna ci-dessus déterminée sera frappée d'une servitude « non aedificandi » ;
> 2. Qu'aucune modification ne pourra être apportée à l'aspect des façades entourant la place, qu'avec l'autorisation et sous le control du Directeur Général de l'Instruction Publique des Beaux-Arts et des Antiquités;
> 3. Qu'aucune cession, location ou sous-location des immeubles compris entre les points A et I du plan, ne pourra être consentie qu'à des indigènes[8] […].

Le 20 juillet 1922 un article unique décrete ce qui suit : « Est classé le site de la place Djemaa el Fna, à Marrakech. En conséquence, la zone délimitée par une ligne passant par les points A, B, C, D, E, F, G, H, I, J et O et teintée en rose sur le plan joint au présent dahir, est gravée d'une servitude non aedificandi ». Le jour suivant un autre *arrêté viziriel* fut promulgué portant le règlement pour la

[7] Deux année après qu'il était devenu Résident Général, Lyautey créa la *Société marocaine de géographie*, et il appela des géographes comme Célérié e Hardy (Lacoste, 1994).
[8] Quand ce document est reporté littéralement dans les discours officiels, ce mot est remplacé par "Marocains" (voire le discours prononcé par Touri, 2000).

protection artistique de la ville de Marrakech. Le texte est le miroir de la politique de Lyautey concernant sa conception de l'urbanisme et de la sauvegarde des biens culturels. Les motifs de ce texte sont exposés au début : « en vue d'empêcher que des constructions européennes viennent compromettre le *pittoresque* des quartiers de la population indigène ».

Les articles exposés ensuite démontrent le fait que Lyautey n'a pas seulement décodé les lieux de la ville, en établissant le périmètre de la *Marrakech à sauvegarder*, mais aussi les maisons, les bâtiments et les métiers en plus : « cette servitude aura pour effet de maintenir la ville de Marrakech dans son aspect original, en imposant aux habitants l'obligation de ne restaurer leurs maisons ou de n'en édifier de nouvelles que dans les conditions qui concourent à cet effet, suivant les propositions d'ensemble et l'ornementation qui caractérisent l'architecture de cette agglomération (Art. 1) ». Et cela dans le but de protéger la médina et d'empêcher la rupture de l'harmonie crée entre les constructions indigènes. Mais à la fin de la première page de l'arrêté on peut lire une remarque très intéressante : « considérant qu'elles [ces mesures de protection] auront enfin l'effet d'assurer de façon durable à la médina les avantages du tourisme, puisqu'elles tendent exclusivement à lui conserver l'aspect pour lequel elle est universellement admirée ».

Avec cette affirmation on peut conclure que la préoccupation pour l''image touristique' d'un Maroc qui n'était plus si loin pour les français commence en ce moment. Il faut donc rappeler que les français dans la colonie étaient en train de préparer un système de transport et une série de voies de communication qui auraient abrégé les distances entres les deux pays[9].

Une lecture urbaine de la place

La place Jamaa al Fna joue un rôle très paticulier dans le context ubain de Marrakech. Elle est par excellence le lieu des échanges entre deux mondes et représente un 'espace tampon'(Berdai, 2000) entre Guéliz[10] et toutes les extensions extra-muros de la ville, d'une part et l'ancienne médina, de l'autre. Elle constitue donc l'espace intermédiaire entre ville 'moderne' bâtie autour de voies larges, faites pour la circulation automobile, et la ville 'traditionnelle', dense, faite de ruelles imbriquées où l'automobile se glisse avec difficulté (Wilbaux, 2000).

L'avenue Muhammed V, véritable colonne vertébrale de la nouvelle ville, aboutit là, entre le Club Méditerranée et le jardin public. C'est donc un des axes principaux de la circulation urbaine qui débouche par le sud-ouest sur l'espace de la place (Wilbaux, 2000). La construction de cette rue au début du Protectorat a provoqué une rupture dans le tissu urbain : la mosquée de la Koutoubia et Jamaa al Fna ont été séparées, en provoquant un évidente coupure de l'espace.

Dans le projet urbain de Lyautey il y avait un choix délibéré de lier l'avenue à l'extérieur de la médina, puisque l'espace traditionnel ne fuisse pas déstructuré.

La place, en plus, est un espace d'union, parce qu'y convergent toutes les rues qui portent aux principaux souqs de la médina. Elle est située au centre d'un axe qui sépare deux mondes économiques: la médina populaire au nord, caractérisée par un haute densité de population et d'activités commerciales d'une coté et de l'autre coté le secteur 'formel' au sud, constitué par des banques, des hôtels, des sièges de la municipalité, construits pendant le Protectorat (al-Ṣūṣī, 1998). Donc la place peut être lue comme le confins entre deux conceptions de la ville qui correspondent à deux façons différentes de gérer l'espace. En plus la transformation récente de la rue Mabruka, qui est perpendiculaire à la place, en rue piétonnière a accentué cette dichotomie (Wilbaux, 2000). En effet, la vie qui conduit au *Mellah*, le quartier juif, dans le passé était parcouru non seulement par des automobiles mais aussi par des bus pour les longs voyages, qui avaient leur terminus sur Jamaa al Fna. Depuis quelques années, elle est devenue piétonnière; en plus, sur cette rue des cafés de style français, comme ceux présents à Guéliz ont été ouverts, ainsi que des points Internet, une

[9] « Dans les années Vents la France publicisait *les merveilles de l'autre France*, nouveaux aspects d'un paysage d'outremer, encore inconnu par la population métropolitaine […] » (Cattedra, 1990).
[10] Nom de la ville neuve de Marrakech.

grande bijouterie et un salon de coiffure d'inspiration française. Il est intéressant de voir comment sur Jamaa al Fna des icônes d'inspiration 'occidentale' aient été mises, pour contribuer à rendre cet espace 'hybride' entre ville neuve et médina. La rue, en général, est d'évidente inspiration et goût français. Wilbaux (2000) écrit à ce propos : « Le revêtement du sol, les jardinières et les fontaines, les poubelles et les lampadaires rétro, caractéristiques de ce type d'aménagement se prolongent sur la place où ils s'épanchent comme une nappe liquide. La nuit l'effet est saisissant. Le contraste parait si grand entre cet espace propre et éclairé et le centre de la place où, sur l'asphalte sombre, la foule se presse autour des lampes à pétrole ».

La forme de Jamaa al Fna n'a pas des corrispondant en geometrie. On peut dire que la zone où se concentrent les activités commerciales et les *halqa*[11] forment une sorte de 'L' autour de l'angle droit marqué par les boutiques, points fixes qui signalent le périmètre de la place, et se prolonge, dans la direction de la Koutoubia, comme un coin qui sépare en deux les circulations résiduelles de l'avenue Muhammed V et des quartiers sud de la ville (Wilbaux, 2000). Si on observe la place du devant, la présence de deux espaces relativement divisés est évidente, ces espaces sont appelés « Jamaa al Fna kabira' et 'Jamaa al Fna sarira', pour les différentes dimensions qui les caractérisent. Naturellement, il s'agit d'un espace unit mais la présence des vendeurs de jus d'orange a provoqué une évidente coupure de l'espace et il a contribue à donner l'image de deux places détachées.

Une autre modification a fait disparaître les boutiques qui étaient sur la place. La municipalité qui a décidé ça, avait l'intention de 'nettoyer' la place et de concentrer les activités commerciales. En plus, en 1994, en occasion de la réunion du GATT, tenue à Marrakech, la municipalité a décidé de couvrir le sol de Jamaa al Fna avec du béton, pour éliminer les problèmes causée par la terre et pour donner une idée d'ordre et propreté[12]. En conséquence de ça, la présence des automobiles sur Jamaa al Fna a augmenté et c'est difficile maintenant de distinguer leur espace de celui pour les piétons exclusivement. En effet, il n'y a pas de signalisation routière parce que il n'y a pas eu une codification de l'espace des automobiles : il n'y a pas de confins établis, mais c'est le coutume – et la présence de quelques agents – qui le détermine. Automobiles à part, jusqu'aux années Quatre-vingt, la place était traversée par les bus qui portaient et prenaient les voyageurs qui transitaient en ce carrefour des routes du sud. Jamaa al Fna était la gare routière de Marrakech. Sur la place naquirent une série des services liés à ça: la billetterie, les bureaux, les cafés, les fundouq, un parmi eux porte encore le nom de la compagnie de transport routier CTM et sa terrasse est devenue un des points d'observation privilégiés sur la place.

À la moitié des année Quatre-vingt, la gare routière a été déplacée vers Bab Doukkala, en dehors des murailles de la ville, pour empêcher l'engorgement de la circulation et pour rendre le maximum d'espace aux animations temporaires et aux commerces ambulants (Wilbaux, 2000). Ce déplacement a naturellement emporté une part des activités liés à la gare routière.

Le discours contemporain: la sauvegarde de Jamaa al Fna

On vient de voir comment Lyautey s'est intéressé à la sauvegarde de Jamaa al Fna. Maintenant on va voir comment ce discours a été avancé par les autorités locales; aujourd'hui, quand on parle de conserver le patrimoine cultural on adopte, en partie, ces principes et ces réglementations codifiés pendant le Protectorat

Durant ces dernières années, plusieurs associations sont nées, ayant pour but la protection de la place, qui est considérée comme un élément fondamental du patrimoine culturel du Maroc.

[11] Halqa = cercle. Ce termine définit tous les formes de représentation populaire qui se développent sur l'espace de la place. L'*hlaiqui*, l'artiste, est au centre d'un cercle formé par les spectateurs.
[12] Conversation personnelle avec l'architecte Abderrahim Kassou (Marrakech, 09/01/2001).

En effet, Jamaa al Fna joue un rôle très important pas seulement pour le Pays, mais surtout pour l'affirmation et la représentation de l'identité marocaine. Cette dernière, selon la conception commune, a son noeud exactement à Marrakech, prise comme symbole de l'histoire et de la culture du Maroc. Le Ministre du Tourisme (2000, p. 2) a affirmé : « personne ne peut nier aujourd'hui que cette place sur le sort de laquelle nous sommes appelés à réfléchir constitue non seulement un espace vers lequel convergent toutes celles et tous ceux qui viennent à Marrakech, qu'il soient étrangers ou nationaux mais elle constitue également un lieu de mémoire et un legs de l'humanité qui doit, *par définition*, être préservé ».

Naturellement, le secteur touristique a exploité cette tendance et cette signification nouvelle donnée à Marrakech:

> D'un point de vue purement touristique, je serais tenté de vous dire que Marrakech sans la place Jamaa al Fna n'est pas tout à fait Marrakech. Sans etre presomptueux, je dirai que Marrakech sans la place Jamaa al Fna c'est Paris sans la Tour Eiffel ou le Caire sans les Pyramides.
>
> C'est dire donc si cet espace joue un rôle prépondérant dans la conscience collective et qu'il constitue de ce fait l'un des éléments essentiels du produit touristique de la ville de Marrakech, voire du Maroc dans son ensemble (Ministre du Tourisme, 2000, p. 3).

En plus, depuis quelque années, la municipalité, avec le patronat du Ministère de la Culture, mit en place une manifestation culturelle d'une semaine, pendant laquelle il y a une sorte 'd'exposition' de toutes les composantes de la culture populaire. Le but serait de préserver des traditions à risque d'extinction.

La municipalité a aussi financé des nombreuses études urbanistiques sur la médina, pour formuler des projet de protection de Jamaa al Fna et pour la protéger de la spéculation et de l'abrutissement. Une journée d'études a été organisée pour faire le point sur les travaux des architectes et des urbanistes engagés en ça; plusieurs chercheurs sur la culture populaire et sur les traditions orales ont participé, parce que : « l'intérêt porté à la place Jamaa al Fna est lié non seulement à son cadre architectural, mais aussi à son cadre culturel. Ce dernier est authentique » (Nabil e Abdelilah, 2000, p. 1). Beaucoup de communications faites pendant le colloque ont souligné ce dernier aspect et ont rappelé comment la communauté internationale et l'UNESCO tiennent en grande considération la ville : « Marrakech c'est aussi, en décembre 1999, la ville qui a accueilli la 23eme session du Comité du Patrimoine Mondial et qui a laissé auprès des imminents participants venus de tous les continents un souvenir inoubliable dans leur mémoire. […] Marrakech c'est aussi la première destination officielle du Directeur général […] de l'UNESCO qui a déclaré ici même combien il était impressionné par la richesse patrimoniale de la ville » (Bouchnaki, 2000, p. 1).

Le fait de persister à ce propos a pour but de rendre les citoyens conscients de leur patrimoine et de leur propre culture. Abdelaziz Touri, Directeur du patrimoine culturel, a invité tout le monde à s'engager « pour mieux connaître cet héritage, le sauvegarder et le mettre en valeur » (2000). En même temps, après avoir rappelé l'*arrêté viziriel* du 1921, il a dénoncé les nombreuses infractions à ces décrets. A titre d'exemple, des cafés ont été surélevées au-delà de la hauteur réglementaire; des portes donnant sur la place, autrefois uniquement en bois, ont été changées en porte en métal; les enseignes des commerces offrent une spectacle désolant, une véritable 'pollution visuelle' à l'encontre de la protection artistique de la place ; la circulation automobile tolérée à proximité de la place engendre un véritable désordre. S'ajoute à cela la pollution de l'air par les gaz d'échappement qui nuisent non seulement à la population mais aussi aux monuments alentours (Touri, 2000). Les nombreuses infractions démontrent que la sauvegarde de l'intégrité de cet *héritage exceptionnel* n'a pas toujours été une priorité dans les plans de développement. En partant de ces réflexions, l'opinion publique a demandé à la municipalité des interventions qui contribuent à la mise en valeur du patrimoine culturel. Pour faire ça, il est nécessaire de sortir une nouvelle réglementation pour

donner aux plans de sauvegarde une force juridique et pour faciliter davantage les procédures de protection tels le classement des biens culturels (Bilkasis, 2000).

Une des premières actions à entreprendre c'est la lutte contre les surélévations clandestines qui se sont opérées depuis quelques années, défigurant ainsi le « magnifique panorama des terrasses qui constituent un patrimoine extraordinaire de la ville (Bilkasis, 2000, p. 3). D'autres actions sont envisagées, tel que sensibiliser la société civile, créer un musée de la place visant à perpétuer le patrimoine oral et formuler des projets architecturaux qui s'intègrent à l'environnement de la place (Bilkasis, 2000). Selon l'architecte Elie Mouyal, qui a mené une des études les plus importantes sur la médina de Marrakech, il faut appliquer strictement le règlement en pratique depuis les années Vingt et dont les stipulations sont les suivantes (Mouyal 2000) :

- hauteur des immeubles limitée;
- fenêtres grillagées en fer forgé artisanal, de dimensions limitées et verticales;
- murs de briques en moellons, peints en ocre si enduits ;
- menuiseries et portes naturelles ou marron ;
- pas d'enseignes, seulement des inscriptions à la peinture noire ou blanche ;
- pour l'enclave européenne qui commence à la Banque d'Etat en direction de la rue de banques, il y a une obligation de *habiller les édifices de composition européenne extravertie d'une décoration marocaine*.

Il est aussi nécessaire de réduire les possibilités de trafic au strict minimum, éviter tout obstacle à la surface du sol pour offrir à l'activité une extension maximal les jours de grande affluence et favoriser l'implantation d'activités de service ou culturelles en rapport avec la place, et réduire au strict minimum les activités marchandes:

> En effet, la puissance publique ne doit pas encourager sur la place des grosses concentrations commerciales, car outre qu'elles influeront sur la *perception collective du lieu*, elles desserviront et obligeront les commerces de l'intérieur du souk à migrer, déstabilisant un peu plus l'organisation hiérarchisé (Mouyal 2000).

Cette dernière affirmation démontre encore une fois que il y a une 'correct' vision et perception du lieu, une image fixe et codé de la place à la quelle tous le projets doivent revenir.

Le discours postmoderne sur la préservation

La réflexion postmoderne, depuis des années, a beaucoup débattu le concept de 'patrimoine' et de sauvegarde du patrimoine et a soulevé des fortes critiques au concept d'héritage.

Relph soutient que dans les année Soixante-dix il y a eu un nouvel intérêt pour la soi-disant *heritage preservation*, c'est à dire la récupération et la sauvegarde du patrimoine historique et artistique de certaines parties des villes américaines (Minca 2001a, p. 70). Pour cerner ce concept avec précision, je rappelle la définition que Minca donne dans son *Introduzione alla Geografia Postmoderna* (2001b)

> Le mot *heritage* est communement utilisé pour decrire soit ce qui a été preservé, soit les organisations et les acteurs sociaux impliqués dans la preservation du patrimoine historico-artistique. Pour cette raison, on peut parler de *heritage industry*, en parlant d'un secteur économique-culturel qui crée des *produits* pour les consomateurs d'*heritage* – un Etat, une ville ou aussi les citoyens. Le concept d'*heritage* comprend implicitement l'idée d'hérédité et de tradition, mais il s'agit d'un approche à cette idée orienté par la demande du marché, où la question de la sélection d'un passé convenable, de la tradition correcte, des 'vrais' témoignages historiques à préserver et à mettre en valeur, dépend des réactions du public de consommateurs (d'*heritage*). Elle n'est donc pas forcement basée sur des caractéristiques intrinsèques à l'objet en question (un monument, une tradition, un lieu, etc.). On peut parler aussi de *heritage planning*,

> d'une vrais stratégie d'aménagement urbain. Les planificateurs de l'*heritage* peuvent, par exemple, designer de spécifiques *historical landmark* – c'est à dire des lieux, des expressions architectoniques ou des monuments perçus comme emblématiques d'un certain passé; des lieux et des monuments qui, selon cette perspective, sont destinés à 'incorporer' certains évenements historiques considérés comme fondamentaux dans le cadre d'une certaine autoreprésentation de l'identité (du quartier, de la ville, de la région, de la nation) (Minca 2001b, p. 381).

Paul Knox (2001, p. 291) utilise ces concepts dans son discours sur les paysages urbains qui émergent dans les Etats-Unis, résultat d'une dialectique socio spatiale dominée par les effets de la reconfiguration de la vie économique et culturelle. Dans son article, dont l'objet d'analyse est la downtown americaine, il essaie de montrer comment le développement de ces nouveaux paysages urbains comporte une nécessaire superposition entre géographie urbaine, géographie sociale et géographie culturelle (p. 292). Son discours s'articule autour de la description du mouvement de l'*historic preservation* comme liaison avec les aspects de la culture postmoderne qui exagèrent le passé, le vernaculaire et le décor (p. 282).

Malgré le fait que ces réflexion soient nées dans le contexte des villes américaines, c'est particulièrement intéressant pour comprendre le concept d'héritage et ses effets dans l'organisation et l'aménagement de l'espace urbain de Marrakech, parce qu'on peut facilement trouver des points en commun et des liaisons avec cette notion d'héritage referait à Jamaa al Fna.
En plus, cette réflexion, appliquée à l'oeuvre de sauvegarde de la place, nous permet de comprendre comme nous sommes en face à une volonté précise et déclarée de codification et de réglementation d'un espace qui est, par contre, caractérisé par la complexité et l'imprévisibilité ; et c'est de ça que son charme dépend. Le problème est dans le fait que cette attitude cache une contradiction interne: la tradition est parement 'congelée' mais au même temps elle est exposée à des interprétations que les producteurs de savoir local donnent. Peut être que c'est possible d'essayer de mettre 'sous vide' une certaine image de la place, un produit à vendre aux consommateurs d'*héritage*, mais Jamaa al Fna n'arrêtera pas de se développer, de changer, parce qu'il s'agit d'un espace trop complexe, du produit de beaucoup de facteurs, pour être cartographié et codifié au point de le rendre espace clos, qu'il est possible de raconter seulement à travers un discours accompli – comme celui de l'UNESCO et des politiques culturelles dominantes. En effet, l'exceptionnalité de ce lieu, en comparaison au contexte global, est donnée par les gens qui l'animent, lesquels portent à son intérieur chaque jour une série de microcosmes qui correspondent à des ultérieurs variables, caractéristiques d'un espace ouvert.